

LA P.A.C. : des politiques successives et finalement contradictoires

(Source : Y. Colombel, Géopolitique de l'Europe, Nathan, 2017.)

De 1962 à 2020, la PAC (Politique Agricole Commune) a connu une véritable révolution de ses objectifs et des moyens pour les atteindre : ainsi, en 2019, la PAC se situe bien souvent à l'opposé des principes fondateurs.

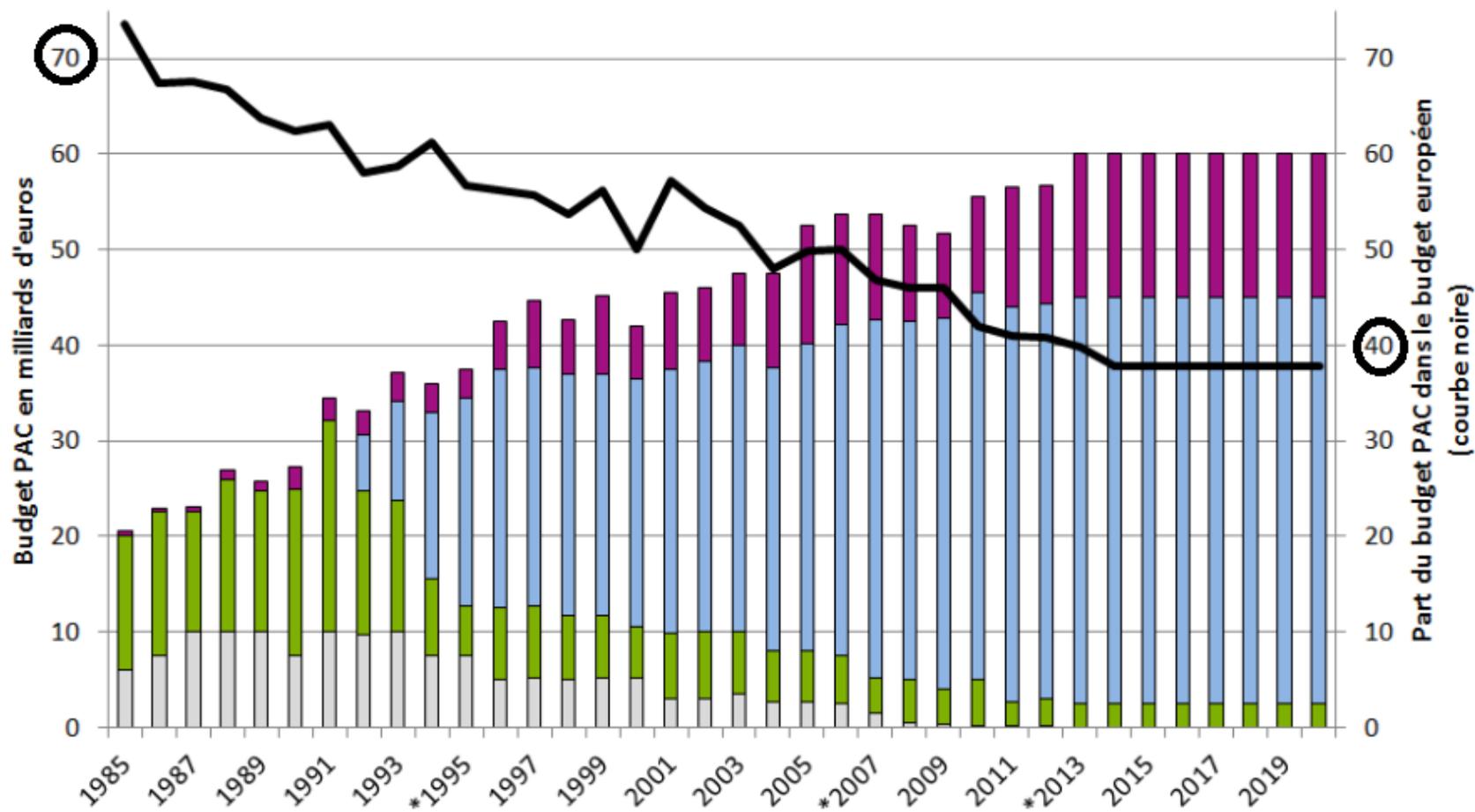
IMPORTANT : 1- La géographie étudie le **monde actuel** : il faut d'abord connaître les grandes caractéristiques de la **PAC 2014-2020** ; 2- N'oubliez pas le sens de l'épreuve : ces connaissances doivent vous permettre de comprendre des **dynamiques territoriales** en conséquence des **variations de la PAC depuis 1962**.

Les grandes étapes	OBJECTIFS	MOYENS et OUTILS	RESULTATS	LIMITES
La PAC 1962 : protectionniste et productiviste	<ul style="list-style-type: none"> ● L'autosuffisance alimentaire : accroître les productions par une augmentation des rendements ● Modernisation des exploitations (mécanisation...) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Prix de vente garantis élevés sur le marché intérieur ● Subventions aux exportations (comblant l'écart entre les prix intérieurs et ceux du marché international, inférieurs) ● Ensemble du dispositif financé par le FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole) ● La préférence communautaire : quand cela est possible, les Européens doivent s'approvisionner à l'intérieur de la CEE, dans le cadre du marché commun 	<ul style="list-style-type: none"> ● Un succès indéniable ● Une forte augmentation des volumes de la production dans le cadre d'une agriculture devenue productiviste. ● Une agriculture européenne qui devient massivement exportatrice ● Une hausse importante du revenu des agriculteurs dans le contexte d'une très forte hausse de la productivité 	<ul style="list-style-type: none"> ● Une surproduction invendable dès la fin des années 1970 (prix de production trop élevés) sur les marchés internationaux : lait, blé, sucre... Mise en place d'une politique de lutte contre les excédents (quotas laitiers en 1984) ● Une politique très coûteuse : le FEOGA atteint 75% du budget de la CEE (essentiellement à cause des prix garantis) ● Des tensions politiques : le Royaume-Uni qui a peu d'agriculteurs

				devient un opposant interne à cette politique ; des puissances étrangères crient à la concurrence déloyale et appelle à un assouplissement de cette politique de protection (Etats-Unis)
Les grandes étapes	OBJECTIFS	MOYENS et OUTILS	RESULTATS	LIMITES
<u>Réforme 1992</u> Une première inflexion majeure	<ul style="list-style-type: none"> • Une PAC moins coûteuse • Mieux contrôler le niveau des productions pour éviter les excédents 	<ul style="list-style-type: none"> • Abandon du soutien au prix par la baisse des prix garantis visant à les rapprocher des cours mondiaux ; • Mise en place d'un système d'aides directes pour compenser la baisse des revenus et inciter à des systèmes de production moins intensifs • Abandon de la préférence communautaire en 1994 sous la pression internationale (Etats-Unis, groupe de Cairns) • Gel de certaines terres (jachère jusqu'à 15% pour les COP) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le budget consacré à la PAC diminue progressivement 	<ul style="list-style-type: none"> • Une inquiétude des agriculteurs qui craignent l'abandon d'une PAC protectrice et qui garantit des revenus décents

<p><u>Les accords de 2003</u> La PAC change de nature</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le contexte d'un vaste élargissement de l'UE prévu en 2004, une baisse relative de la part de la PAC dans le budget européen pour réorienter une partie de celui-ci vers les aides régionales des nouveaux pays de l'Europe orientale moins riches • Répondre au critique de l'OMC qui appelle à un système de libre-échange et de libre-concurrence • Vers une PAC « verte » : prendre davantage en compte une dimension environnementale et de sécurité alimentaire (en lien avec de nouvelles attentes des consommateurs après quelques crises sanitaires retentissantes comme celle de la « Vache folle ») 	<ul style="list-style-type: none"> • Fondamental : découplage entre les aides et les volumes de production • Insertion dans le processus de la mondialisation : • Introduction du principe de conditionnalité des aides : celles-ci ne pourront être versées que sous condition de respect de certaines directives concernant l'environnement, la qualité alimentaire et le bien-être des animaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Les agriculteurs ne sont plus incités à produire plus pour toucher davantage de primes 	<ul style="list-style-type: none"> • Une inquiétude grandissante des agriculteurs quant au maintien de leur revenu • Charge de travail supplémentaire pour les agriculteurs ; politique qui pèse sur les investissements des exploitations
<p>Les grandes étapes</p>	<p>OBJECTIFS</p>	<p>MOYENS et OUTILS</p>	<p>RESULTATS</p>	<p>LIMITES</p>
<p><u>Le fonctionnement actuel de la PAC : l'agenda 2014/2020</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche d'une plus grande équité dans les aides directes versées aux agriculteurs (entre les grandes et les petites exploitations d'une part ; entre les éleveurs et les céréaliers d'autre part, ces derniers étant jusqu'alors favorisés par les primes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le 1er pilier de la PAC financé par le FEAGA, Fonds Européen Agricole de GARanti : les aides directes sont dorénavant calculées en fonction d'une prime moyenne à l'hectare • Des aides pour les jeunes agriculteurs (moins de 40 ans) ou les zones présentant des handicaps naturels spécifiques (montagnes...) • Pour ne pas favoriser les grandes exploitations, les primes sont majorées pour les petites exploitations et diminuent au-delà de 50ha 	<ul style="list-style-type: none"> • Un budget de la PAC revu à la baisse : prévu à 50 milliards/an jusqu'en 2020, il ne représente plus que 38% du budget européen. La France, avec 9 milliards reçus, en reste le 1er bénéficiaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Critiques et inquiétudes de la part des agriculteurs et en particulier de la FNSEA, 1er syndicat agricole, acteurs qui se veulent avant tout des producteurs et non des « jardiniers du paysage ».

	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcement du « verdissement » de la PAC ● Fin de l'encadrement des marchés ● Objectifs pour le monde rural en globalité : maintenir la population, préserver les paysages et le lien social dans les espaces ruraux 	<ul style="list-style-type: none"> ● Ces aides sont soumises à l'éco-conditionnalité : un paiement vert supplémentaire vient s'ajouter en cas de respect des conditions environnementales suivantes : <ul style="list-style-type: none"> → au moins 3 cultures différentes et pas plus de 75% de la surface pour une seule culture → 5% de la surface de l'exploitation maintenus en « surfaces d'intérêt écologiques » : haie, bande herbacée, zones humides ● Fin des quotas laitiers en 2016 : mise en place d'une aide spécifique en 2016 pour les producteurs laitiers (existe également pour les oléagineux) ● Le 2ème pilier doit voir sa part s'accroître : le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) est inséré dans une politique globale de développement rural en étant relié au FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) : il ne concerne donc plus spécifiquement l'agriculture mais le monde rural dans sa globalité <ul style="list-style-type: none"> → Encourager l'innovation et la compétitivité des exploitations → Soutenir la transition vers une agriculture respectueuse des écosystèmes et à faible émission de CO2 → Promouvoir l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté dans les régions rurales 		
--	--	--	--	--



LOGIQUE DE LA PAC 1962 } Subventions à l'exportation (grey)
 Soutien au marché (green)

Réformes 1992 puis 2003 } Paiements directs (1er PILIER) (blue)
 Développement rural (2ème PILIER) (purple)

(*) élargissements

Part du budget PAC dans le budget européen (courbe noire)

Source :

CHRONOLOGIE DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

 La politique agricole commune est la première politique de l'Union européenne avec 60 milliards d'euros soit 40 % du budget communautaire en 2012. Cette proportion était de 46 % en 2007 et de 70 % en 1984.

Entrée en vigueur de la PAC

1962 1968

Entrée en vigueur de l'union douanière entre les six États membres.
 Un marché unique pour le sucre, la viande bovine et les produits laitiers voit le jour.

1984

Crises de surproduction. Les ministres européens de l'agriculture décident d'instaurer des quotas, notamment dans le domaine laitier, et d'amorcer une politique de réduction des prix de soutien.

1992

L'Union européenne doit prendre des mesures pour limiter la surproduction. Apparaissent alors les aides directes aux agriculteurs, l'obligation de geler certaines terres

1999

Réforme dite de l'Agenda 2000. La modernisation du modèle agricole européen se poursuit lors des accords de Berlin. La PAC est désormais bâtie sur deux piliers. Le premier concerne les aides directes aux productions et à l'organisation des marchés et le second, les aides au développement rural

2003

Accord de Luxembourg. Cette nouvelle réforme préserve les principes de la PAC et introduit le principe de la conditionnalité des aides, ainsi que quelques nouvelles dimensions (certification environnementale, qualité et sécurité alimentaire, etc.)

2013

Réforme de la PAC. Une nouvelle PAC plus juste : redistribution en faveur de l'élevage et de l'emploi. La convergence des aides permettra un transfert au profit de l'élevage, notamment extensif. Une PAC plus verte, car 30% des aides directes versées aux agriculteurs seront liées au respect de pratiques agricoles ayant un impact favorable sur le sol, l'eau et la biodiversité.